



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

ASSEDIC : Loire

Question écrite n° 62325

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les incidents de paiement qui ont pu se produire à l'ASSEDIC de Saint-Etienne (Loire) au début du mois de septembre. En effet, des virements d'indemnités auraient été effectués puis retirés quelques jours plus tard en raison d'un problème de trésorerie, avec les conséquences qu'on imagine pour les chômeurs concernés. Il lui demande en conséquence de bien vouloir apporter les explications nécessaires sur cette affaire et faire en sorte que les ASSEDIC assurent leurs provisions avant de procéder aux virements des indemnités.

Texte de la réponse

Reponse. - Les faits mentionnés par l'honorable parlementaire sont exacts. Ils s'expliquent, en effet, par la situation de trésorerie tendue du régime d'assurance chômage dans l'attente du résultat des réformes décidées par les partenaires sociaux le 18 juillet 1992. Cependant, l'UNEDIC a très rapidement régularisé la situation ; les virements ont pu être à nouveau réalisés dans un délai qui n'a pas excédé trois jours. Des dispositions sont prises pour que de tels incidents ne se renouvellent pas.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62325

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1992, page 4584